



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 7 décembre 2023 à 19h00,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Belleherbe, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 27/11/2023

Date d'affichage : 27/11/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 130
- procurations : 121

**- nombre total de voix exprimées : 251**

#### Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BARTHOULOT (S), Francis BILLOD-MOREL, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Pascal JACQUOT, Lydie LAB (S), Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Nicolas PAGET (S), Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Christian VIEILLARD (S), Franck VILLEMAIN, Marielle WILCZAK.

#### Etaient absents excusés :

Patrick BERTIN, Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jocelyne ERNST, Suzanne GUERRIN, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Céline JEAMBRUN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Joelle MOUGIN, Raphaël PEQUIGNOT, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN.

#### Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEUFILS, Aurélie BESCHET, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Nicolas MARGUET, Christian MAUVAIS, Olivier MESNIER, James MICHEL, Philippe MITTAG, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Yves ROY, Fabien ROYER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN,

Régis SOULET, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Michel TROU  
Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMIN, François VILLIER, Jérôme VOINET,  
VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),  
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,  
Laure BOITEUX a donné pouvoir à Cédric BÔLE,  
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Thierry CARTIER a donné pouvoir à Christian VIEILLARD (S),  
Jacqueline CUENOT-STALDER a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Jean-Louis MOUGIN,  
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,  
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Catherine ROGNON,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Roland MARTIN,  
Catherine MAUVAIS a donné pouvoir à Nicolas PAGET (S),  
Christian MOREL a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Joëlle MOUGIN a donné pouvoir à Frédérique MOUREAUX,  
Dominique RONDOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY,  
Pascal ROUGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,  
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.  
Madame Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

**Objet : 2023-0036 : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

Vu le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger doit pouvoir poursuivre ses actions,

Décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023.

CHAPITRES	ARTICLES	CREDITS OUVERTS 2023	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>167 000.00 €</b>	<b>41 750.00 €</b>
	202 -Frais de réalisation des documents d'urbanisme	115 000.00 €	28 750.00 €
	2031- Frais d'études	10 000.00 €	2 500.00 €
	2051- Concessions et droits similaires	42 000.00 €	10 500.00 €
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>135 400.00 €</b>	<b>33 850.00 €</b>
	21838- Autre matériel informatique	15 000.00 €	3 750.00 €
	2185- Matériel de téléphonie		
	21848- Autres mobilier	1 000.00 €	250.00 €
	2188- Autres	119 400.00 €	29 850.00 €

Le Comité Syndical à l'unanimité valide l'autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur



Yannick NANCY